



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



**COMMISSION ÉLECTORALE
NATIONALE AUTONOME
(CENA)**

COMMUNIQUÉ DE LA CENA

Après le scrutin présidentiel du dimanche 24 février 2019, qui s'est globalement bien déroulé sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger, le dépouillement des votes se poursuit et les résultats sont en train d'être collectés par les structures habilitées.

La CENA rappelle qu'à l'issue du scrutin, les procès-verbaux des bureaux sont transmis à la Commission départementale de recensement des votes. Après avoir recensé tous les votes, celle-ci transmet son procès-verbal à la Commission nationale de recensement des votes, appelée à proclamer les résultats provisoires du scrutin.

Aux termes de l'article L.86 du Code électoral, « la proclamation provisoire des résultats intervient au plus tard à minuit le vendredi qui suit le scrutin », tandis que l'article LO.139 dispose : « Il revient au Conseil constitutionnel d'effectuer la proclamation définitive des résultats conformément aux dispositions de l'article 35 de la Constitution. »

En conséquence, la CENA, soucieuse de voir se prolonger l'atmosphère générale de calme, de paix et de sérénité qui a marqué le vote du dimanche 24 février 2019, appelle les candidats et leurs partisans, ainsi que les acteurs de la société civile et la population, à s'abstenir de faire une quelconque déclaration prématurée sur les résultats.

Elle appelle comme à l'accoutumée les acteurs politiques à adopter le même comportement exemplaire que celui observé par les citoyens, qui ont mis en avant leur esprit civique au cours de la journée du dimanche 24 février 2019.

Fait à Dakar le 25 février 2019

La CENA